

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Nom du service versant :

N° de versement : 974 W

Date du versement : 30 JAN 1989

Date de prise en charge : 30 JAN 1989

Nombre d'articles : 1
DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE
Subdivision de BAR LE DUC
38, Rue de Tribel - 55000 BAR LE DUC
TEL. 78.15.41

Métrage : 0,60 ml



Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	Etats de taxe et redevance F 61 :				
	-n°5.8.1 à 5.8.128	janvier 58 à	9		
	-n°5.8.1 à 5.8.22	décembre 58			
	-n°5.8.89 à 5.8.135	juillet 63 à	I		
	-n°5.8.1 à 5.8.44	septembre 63			
	-n°5.8.124 à 5.8.215	décembre 63 à			
	-n°5.8.39 à 5.8.78	avril 64			
	-n°5.8.218 à 5.8.244	JUN 65 à			974 W
	-n°5.8.1 à 5.8.356	novembre 65			
	-n°5.8.1 à 5.8.1.197	avril 66 à			
	-n°5.8.1.1 à 5.8.1.325	juin 66			
	-n°5.8.2.1 à 5.8.2.45	octobre 67 à			
		novembre 67			
		décembre 67 à			
		novembre 68			
		décembre 68 à			
		novembre 69			
		décembre 69 à			
		novembre 70			
		février 69 à			
		novembre 69			



*Bordereau de
3 (Fois) pass
- délai de communicabilité
- analyse plutôt soignée
- article unique d'exploitation sans doute
diffusé.*

Indexation

30.1.81

974 W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives



Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	-5.8.2.1 et 5.8.2.2	décembre 69			
	-n° 5.8.40 à 5.8.52	octobre 72 et novembre 72			
	-n° 5.8.1 à 5.8.233	décembre 72 à novembre 73			
	-n° 5.8.30 à 5.8.224	mars 74 à novembre 74			
	-n° 5.8.1 à 5.8.342	décembre 74 à novembre 75			
	-n° 5.8.1 à 5.8.213	décembre 75 à novembre 76			
	-n° 5.8.1 à 5.8.202	décembre 76 à novembre 77			
	-n° 5.8.1 à 5.8.216	décembre 77 à novembre 78			
	-n° 5.8.1 à 5.8.225	décembre 78 à novembre 79			
	-n° 5.8.1 à 5.8.198	décembre 79 à novembre 80			
	-n° 5.8.1 à 5.8.225	décembre 80 à novembre 81			
	-5.7.55.001 à 5.7.55.223	janvier 82 à novembre 82			
	-5.7.55.001 à 5.7.55.253	décembre 82 à novembre 83			
	-n° 5.7.55.001 à 5.7.55.147	décembre 83 à novembre 84			
	-n° 17.16.82.001 à 17.16.82.289	décembre 84 à novembre 85			
	-n° 17.16.82.001 à 17.16.82.272	décembre 85 à novembre 86			
	-n° 17.16.82.001 à 17.16.82.436	décembre 86 à novembre 87			
	-N° 17.16.82.001 à 17.16.82.016	décembre 87			
	<u>Etats de taxe et redevance F' 61 :</u>				
	-de septembre-octobre 1961 à novembre 1966				
	-d'avril 1967 à novembre 1970				
	-de mai 1973 à février 1975				

974 W



974 W



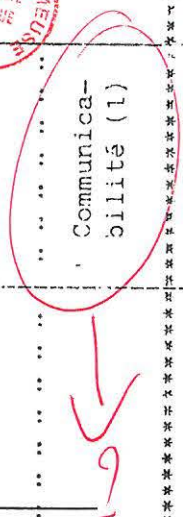
974 W



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives



Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	-de septembre 1972 à septembre 1978				
	-de mars 1979 à octobre 1982				
	-de juillet 1983 à octobre 1987				
	<u>Etats R :</u>				
	-du 1er octobre 1961 au 30 novembre 1963	974 W			
	-du 1er février 1969 au 31 décembre 1969				
	-de janvier 1972 à juin 1974				
	-de juin 1974 à juillet 1976				974 W
	-d'aout 1976 à juillet 1978				
	-d'aout 1978 à février 1981				
	-de mars 1981 à juillet 1983				
	-de juillet 1983 à janvier 1986				
	-de février 1986 à décembre 1987				



974 W

974 W



Le chef du service versant

[Signature]
HUBERT. J.

Le Directeur des Services d'Archives

974 W

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

[Signature]